



10 principes clés pour protéger les données des élèves

BIEN CHOISIR SES OUTILS



1 Privilégier l'usage de ressources mises à disposition par le Ministère, l'Académie (ENT, GAR, services en ligne, logiciels, manuels numériques ...)



2 Lire attentivement les conditions générales d'utilisation pour vérifier qu'aucune réutilisation commerciale n'est envisagée.



3 Utiliser de préférence des ressources et des services hébergés dans l'Union européenne.



4 Vérifier que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et des modalités d'exercice de leurs droits..



5 Informer le chef d'établissement de l'utilisation en classe de toute ressource collectant des données personnelles.

Si ce n'est pas déjà fait, cette ressource sera inscrite au registre des activités de traitement de l'établissement après avis du DPD académique.

Un **traitement de données à caractère personnel** désigne toute opération, automatisée ou non, numérisée ou non, appliquée à des données à caractère personnel dans le cadre d'une activité.

Une **donnée à caractère personnel** désigne toute information pouvant se rapporter directement ou indirectement à une personne physique (identité, informations de connexion, photographies, voix, historique de navigation, données biométriques...)

PROTÉGER LES DONNÉES DES ÉLÈVES



6 Limiter la collecte des données personnelles aux informations strictement nécessaires aux pratiques pédagogiques (et les supprimer ensuite)



7 Créer des pseudonymes, pour les activités pédagogiques en ligne hors de l'ENT, lorsque l'identité de l'élève n'est pas nécessaire.



8 Respecter le droit à l'image des élèves pour toute prise de photo ou vidéo et pour toute diffusion (ENT, site, réseau social...)



9 Sécuriser votre compte sur l'ENT avec un mot de passe complexe (au moins 8 caractères différents).



10 Sensibiliser les élèves aux enjeux de la protection des données personnelles.